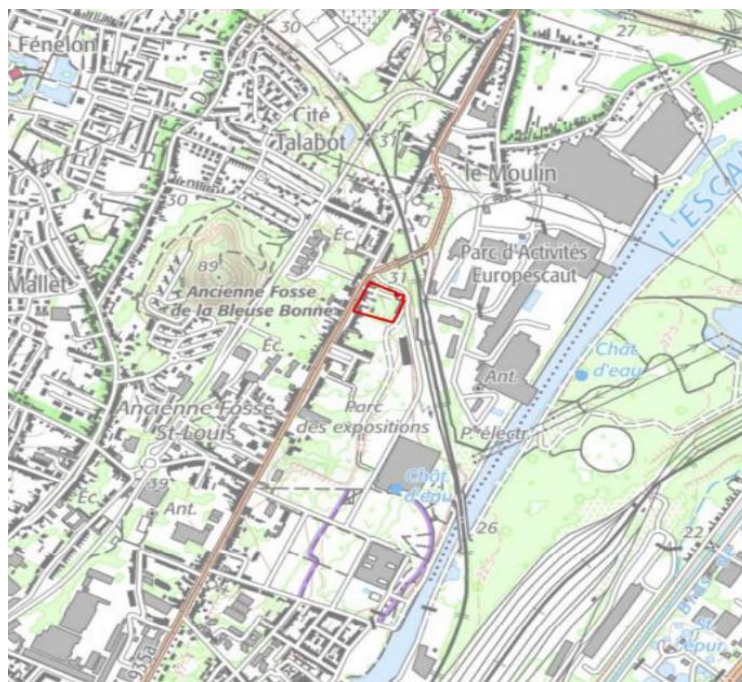


Département du Nord
↪
Arrondissement de VALENCIENNES
↪
Commune d'ANZIN
↪

Dossier n° E23000074/59

Enquête Publique du 9 octobre 2023 au 24 octobre 2023

**ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
CONJOINTE À L'ENQUÊTE PARCELLAIRE PORTANT SUR LE PROJET
DE RENOUVELLEMENT URBAIN « NPNRU BLEUSE BORNE –
PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ILOT
COUR LEFEBVRE » À ANZIN**



**Annexes au rapport du Commissaire Enquêteur
sur les enquêtes d'utilité publique et parcellaire**

ANNEXES

Justificatifs de l'insertion dans la presse

L'affichage et les sites de consultation de l'avis et du dossier

Notification aux propriétaires

Procès-verbal de synthèse des observations du public

Mémoire en réponse

Deuxième insertion

LA VOIX DU NORD VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

Carnets et avis

LE CARNET

Avis de décès

LILLE. Vénérable DESURMONT-LEVY, son épouse, Madame et Pierre F. PLAYOUST-DESURMONT, Jean-Luc T. et Manuelle DESURMONT-PRETTI, Christophe et Corinne DESURMONT-THULLIER, Anne F. DESURMONT, Catherine T. et Philippe DEWAILLY-LEVY, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et toute la famille.

ont la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Philippe DESURMONT survenu à Lille, le jeudi 12 octobre 2023, à l'âge de 70 ans.

Les funérailles civiles se tiendront au crématorium de Wattrelos, 310, rue de Lave, le lundi 16 octobre 2023 à 16 h 30. Assemblée à 16 h 15.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur Philippe DESURMONT repose au salon funéraire de Wasquehal, 11, rue du Molinet à Wasquehal. Visite tous les jours de 9 heures à 19 heures.

Selon ses vœux, ses cendres seront dispersées au Fier d'An-en-Ré.

Merci de remplacer les fleurs par un don au profit de "Fiance parages" ou de la "LPA".

Coopérative Funéraire de Lille 19 avenue de Flandre à Marcq-en-Baroeul - 06.75.18.68.78

CABOURG

Tous ceux qui ont connu et estimé

Monsieur Didier SEYNAVE Il s'est éteint à Lettenkoven (France), le 19 septembre 2023 dans sa 81e année.

Danielle SEYNAVE, son épouse, Madame SEYNAVE, son fils, Madame HERBEAU, sa sœur, Alexis et Luciel HERBEAU, ses neveux et leur épouse, Nathalie HERBEAU, sa nièce, ses petits-neveux ainsi que ses amis,

vous invitent à rejoindre par leur présence, la pensée et la prière lors de l'office religieux qui sera célébré le vendredi 13 octobre 2023 à 10 h 30 en l'église Saint-Michel de Cabourg où sera ouvert un recueil de condoléances.

Pas de fleurs mais un don à l'Institut Pasteur de Lille.

Cet avis tient lieu de faire-part. PF Maison de Bernager 157, route de Roubaix - 4430 ANGERVILLE 03.21.73.73.76

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 15 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES COMMUNE DE VILLERS-POL

Par délibération en date du 21 Septembre 2023, le Conseil d'Exploitation de Nordde, les Régies du SIDENSIAN, a décidé d'approuver le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de la Commune de VILLERS-POL, après avoir été soumis à une enquête publique du 19 Juin 2023 au 22 Mai 2023.

Le plan de zonage précité tenant compte des conclusions du Commissaire-Enquêteur est ainsi à la disposition du public à la Mairie de VILLERS-POL, au jour et heures indiqués ci-dessous, au Bureau du Siège du SIDENSIAN, 23, avenue de la Mairie, 59443 Villers-Pol.

La délibération de Nordde et les Régies du SIDENSIAN sont exécutoires après l'approbation des services de l'Etat précités.

ETAT D'ABANDON MANIFESTE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

MISSION HABITAT Affaire n°2023-00017-00018-00019-00020-00021-00022-00023-00024-00025-00026-00027-00028-00029-00030-00031-00032-00033-00034-00035-00036-00037-00038-00039-00040-00041-00042-00043-00044-00045-00046-00047-00048-00049-00050-00051-00052-00053-00054-00055-00056-00057-00058-00059-00060-00061-00062-00063-00064-00065-00066-00067-00068-00069-00070-00071-00072-00073-00074-00075-00076-00077-00078-00079-00080-00081-00082-00083-00084-00085-00086-00087-00088-00089-00090-00091-00092-00093-00094-00095-00096-00097-00098-00099-00100-00101-00102-00103-00104-00105-00106-00107-00108-00109-00110-00111-00112-00113-00114-00115-00116-00117-00118-00119-00120-00121-00122-00123-00124-00125-00126-00127-00128-00129-00130-00131-00132-00133-00134-00135-00136-00137-00138-00139-00140-00141-00142-00143-00144-00145-00146-00147-00148-00149-00150-00151-00152-00153-00154-00155-00156-00157-00158-00159-00160-00161-00162-00163-00164-00165-00166-00167-00168-00169-00170-00171-00172-00173-00174-00175-00176-00177-00178-00179-00180-00181-00182-00183-00184-00185-00186-00187-00188-00189-00190-00191-00192-00193-00194-00195-00196-00197-00198-00199-00200-00201-00202-00203-00204-00205-00206-00207-00208-00209-00210-00211-00212-00213-00214-00215-00216-00217-00218-00219-00220-00221-00222-00223-00224-00225-00226-00227-00228-00229-00230-00231-00232-00233-00234-00235-00236-00237-00238-00239-00240-00241-00242-00243-00244-00245-00246-00247-00248-00249-00250-00251-00252-00253-00254-00255-00256-00257-00258-00259-00260-00261-00262-00263-00264-00265-00266-00267-00268-00269-00270-00271-00272-00273-00274-00275-00276-00277-00278-00279-00280-00281-00282-00283-00284-00285-00286-00287-00288-00289-00290-00291-00292-00293-00294-00295-00296-00297-00298-00299-00300-00301-00302-00303-00304-00305-00306-00307-00308-00309-00310-00311-00312-00313-00314-00315-00316-00317-00318-00319-00320-00321-00322-00323-00324-00325-00326-00327-00328-00329-00330-00331-00332-00333-00334-00335-00336-00337-00338-00339-00340-00341-00342-00343-00344-00345-00346-00347-00348-00349-00350-00351-00352-00353-00354-00355-00356-00357-00358-00359-00360-00361-00362-00363-00364-00365-00366-00367-00368-00369-00370-00371-00372-00373-00374-00375-00376-00377-00378-00379-00380-00381-00382-00383-00384-00385-00386-00387-00388-00389-00390-00391-00392-00393-00394-00395-00396-00397-00398-00399-00400-00401-00402-00403-00404-00405-00406-00407-00408-00409-00410-00411-00412-00413-00414-00415-00416-00417-00418-00419-00420-00421-00422-00423-00424-00425-00426-00427-00428-00429-00430-00431-00432-00433-00434-00435-00436-00437-00438-00439-00440-00441-00442-00443-00444-00445-00446-00447-00448-00449-00450-00451-00452-00453-00454-00455-00456-00457-00458-00459-00460-00461-00462-00463-00464-00465-00466-00467-00468-00469-00470-00471-00472-00473-00474-00475-00476-00477-00478-00479-00480-00481-00482-00483-00484-00485-00486-00487-00488-00489-00490-00491-00492-00493-00494-00495-00496-00497-00498-00499-00500-00501-00502-00503-00504-00505-00506-00507-00508-00509-00510-00511-00512-00513-00514-00515-00516-00517-00518-00519-00520-00521-00522-00523-00524-00525-00526-00527-00528-00529-00530-00531-00532-00533-00534-00535-00536-00537-00538-00539-00540-00541-00542-00543-00544-00545-00546-00547-00548-00549-00550-00551-00552-00553-00554-00555-00556-00557-00558-00559-00560-00561-00562-00563-00564-00565-00566-00567-00568-00569-00570-00571-00572-00573-00574-00575-00576-00577-00578-00579-00580-00581-00582-00583-00584-00585-00586-00587-00588-00589-00590-00591-00592-00593-00594-00595-00596-00597-00598-00599-00600-00601-00602-00603-00604-00605-00606-00607-00608-00609-00610-00611-00612-00613-00614-00615-00616-00617-00618-00619-00620-00621-00622-00623-00624-00625-00626-00627-00628-00629-00630-00631-00632-00633-00634-00635-00636-00637-00638-00639-00640-00641-00642-00643-00644-00645-00646-00647-00648-00649-00650-00651-00652-00653-00654-00655-00656-00657-00658-00659-00660-00661-00662-00663-00664-00665-00666-00667-00668-00669-00670-00671-00672-00673-00674-00675-00676-00677-00678-00679-00680-00681-00682-00683-00684-00685-00686-00687-00688-00689-00690-00691-00692-00693-00694-00695-00696-00697-00698-00699-00700-00701-00702-00703-00704-00705-00706-00707-00708-00709-00710-00711-00712-00713-00714-00715-00716-00717-00718-00719-00720-00721-00722-00723-00724-00725-00726-00727-00728-00729-00730-00731-00732-00733-00734-00735-00736-00737-00738-00739-00740-00741-00742-00743-00744-00745-00746-00747-00748-00749-00750-00751-00752-00753-00754-00755-00756-00757-00758-00759-00760-00761-00762-00763-00764-00765-00766-00767-00768-00769-00770-00771-00772-00773-00774-00775-00776-00777-00778-00779-00780-00781-00782-00783-00784-00785-00786-00787-00788-00789-00790-00791-00792-00793-00794-00795-00796-00797-00798-00799-00800-00801-00802-00803-00804-00805-00806-00807-00808-00809-00810-00811-00812-00813-00814-00815-00816-00817-00818-00819-00820-00821-00822-00823-00824-00825-00826-00827-00828-00829-00830-00831-00832-00833-00834-00835-00836-00837-00838-00839-00840-00841-00842-00843-00844-00845-00846-00847-00848-00849-00850-00851-00852-00853-00854-00855-00856-00857-00858-00859-00860-00861-00862-00863-00864-00865-00866-00867-00868-00869-00870-00871-00872-00873-00874-00875-00876-00877-00878-00879-00880-00881-00882-00883-00884-00885-00886-00887-00888-00889-00890-00891-00892-00893-00894-00895-00896-00897-00898-00899-00900-00901-00902-00903-00904-00905-00906-00907-00908-00909-00910-00911-00912-00913-00914-00915-00916-00917-00918-00919-00920-00921-00922-00923-00924-00925-00926-00927-00928-00929-00930-00931-00932-00933-00934-00935-00936-00937-00938-00939-00940-00941-00942-00943-00944-00945-00946-00947-00948-00949-00950-00951-00952-00953-00954-00955-00956-00957-00958-00959-00960-00961-00962-00963-00964-00965-00966-00967-00968-00969-00970-00971-00972-00973-00974-00975-00976-00977-00978-00979-00980-00981-00982-00983-00984-00985-00986-00987-00988-00989-00990-00991-00992-00993-00994-00995-00996-00997-00998-00999-01000-01001-01002-01003-01004-01005-01006-01007-01008-01009-01010-01011-01012-01013-01014-01015-01016-01017-01018-01019-01020-01021-01022-01023-01024-01025-01026-01027-01028-01029-01030-01031-01032-01033-01034-01035-01036-01037-01038-01039-01040-01041-01042-01043-01044-01045-01046-01047-01048-01049-01050-01051-01052-01053-01054-01055-01056-01057-01058-01059-01060-01061-01062-01063-01064-01065-01066-01067-01068-01069-01070-01071-01072-01073-01074-01075-01076-01077-01078-01079-01080-01081-01082-01083-01084-01085-01086-01087-01088-01089-01090-01091-01092-01093-01094-01095-01096-01097-01098-01099-01100-01101-01102-01103-01104-01105-01106-01107-01108-01109-01110-01111-01112-01113-01114-01115-01116-01117-01118-01119-01120-01121-01122-01123-01124-01125-01126-01127-01128-01129-01130-01131-01132-01133-01134-01135-01136-01137-01138-01139-01140-01141-01142-01143-01144-01145-01146-01147-01148-01149-01150-01151-01152-01153-01154-01155-01156-01157-01158-01159-01160-01161-01162-01163-01164-01165-01166-01167-01168-01169-01170-01171-01172-01173-01174-01175-01176-01177-01178-01179-01180-01181-01182-01183-01184-01185-01186-01187-01188-01189-01190-01191-01192-01193-01194-01195-01196-01197-01198-01199-01200-01201-01202-01203-01204-01205-01206-01207-01208-01209-01210-01211-01212-01213-01214-01215-01216-01217-01218-01219-01220-01221-01222-01223-01224-01225-01226-01227-01228-01229-01230-01231-01232-01233-01234-01235-01236-01237-01238-01239-01240-01241-01242-01243-01244-01245-01246-01247-01248-01249-01250-01251-01252-01253-01254-01255-01256-01257-01258-01259-01260-01261-01262-01263-01264-01265-01266-01267-01268-01269-01270-01271-01272-01273-01274-01275-01276-01277-01278-01279-01280-01281-01282-01283-01284-01285-01286-01287-01288-01289-01290-01291-01292-01293-01294-01295-01296-01297-01298-01299-01300-01301-01302-01303-01304-01305-01306-01307-01308-01309-01310-01311-01312-01313-01314-01315-01316-01317-01318-01319-01320-01321-01322-01323-01324-01325-01326-01327-01328-01329-01330-01331-01332-01333-01334-01335-01336-01337-01338-01339-01340-01341-01342-01343-01344-01345-01346-01347-01348-01349-01350-01351-01352-01353-01354-01355-01356-01357-01358-01359-01360-01361-01362-01363-01364-01365-01366-01367-01368-01369-01370-01371-01372-01373-01374-01375-01376-01377-01378-01379-01380-01381-01382-01383-01384-01385-01386-01387-01388-01389-01390-01391-01392-01393-01394-01395-01396-01397-01398-01399-01400-01401-01402-01403-01404-01405-01406-01407-01408-01409-01410-01411-01412-01413-01414-01415-01416-01417-01418-01419-01420-01421-01422-01423-01424-01425-01426-01427-01428-01429-01430-01431-01432-01433-01434-01435-01436-01437-01438-01439-01440-01441-01442-01443-01444-01445-01446-01447-01448-01449-01450-01451-01452-01453-01454-01455-01456-01457-01458-01459-01460-01461-01462-01463-01464-01465-01466-01467-01468-01469-01470-01471-01472-01473-01474-01475-01476-01477-01478-01479-01480-01481-01482-01483-01484-01485-01486-01487-01488-01489-01490-01491-01492-01493-01494-01495-01496-01497-01498-01499-01500-01501-01502-01503-01504-01505-01506-01507-01508-01509-01510-01511-01512-01513-01514-01515-01516-01517-01518-01519-01520-01521-01522-01523-01524-01525-01526-01527-01528-01529-01530-01531-01532-01533-01534-01535-01536-01537-01538-01539-01540-01541-01542-01543-01544-01545-01546-01547-01548-01549-01550-01551-01552-01553-01554-01555-01556-01557-01558-01559-01560-01561-01562-01563-01564-01565-01566-01567-01568-01569-01570-01571-01572-01573-01574-01575-01576-01577-01578-01579-01580-01581-01582-01583-01584-01585-01586-01587-01588-01589-01590-01591-01592-01593-01594-01595-01596-01597-01598-01599-01600-01601-01602-01603-01604-01605-01606-01607-01608-01609-01610-01611-01612-01613-01614-01615-01616-01617-01618-01619-01620-01621-01622-01623-01624-01625-01626-01627-01628-01629-01630-01631-01632-01633-01634-01635-01636-01637-01638-01639-01640-01641-01642-01643-01644-01645-01646-01647-01648-01649-01650-01651-01652-01653-01654-01655-01656-01657-01658-01659-01660-01661-01662-01663-01664-01665-01666-01667-01668-01669-01670-01671-01672-01673-01674-01675-01676-01677-01678-01679-01680-01681-01682-01683-01684-01685-01686-01687-01688-01689-01690-01691-01692-01693-01694-01695-01696-01697-01698-01699-01700-01701-01702-01703-01704-01705-01706-01707-01708-01709-01710-01711-01712-01713-01714-01715-01716-01717-01718-01719-01720-01721-01722-01723-01724-01725-01726-01727-01728-01729-01730-01731

Affichage et sites internet

affichage



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Pierre Michel Bernard

Maire d'ANZIN,

Certifie avoir procédé à l'affichage de l'avis et l'arrêté du 10 juillet 2023, relatif à l'ouverture des enquêtes publiques concernant le projet NPNRU Bleuse Borne / Faubourg de Lille – aménagement de l'îlot Lefebvre à Anzin du

23 Juillet au 25 Octobre 2023 inclus

Fait à ANZIN

Le 25 octobre 2023

Monsieur le Maire

Signature et tampon

Pour le Maire,
Par délégation,
M. Jean-Benoît SERRIER
Adjoint à l'Aménagement de la
Résidence B. Gervais Prost.



Objet : « Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) Bleuse Borne / Faubourg de Lille – projet d'aménagement de l'îlot Cour Lefebvre à ANZIN » / affichage avis d'enquête publique (OP2193 / DUP)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

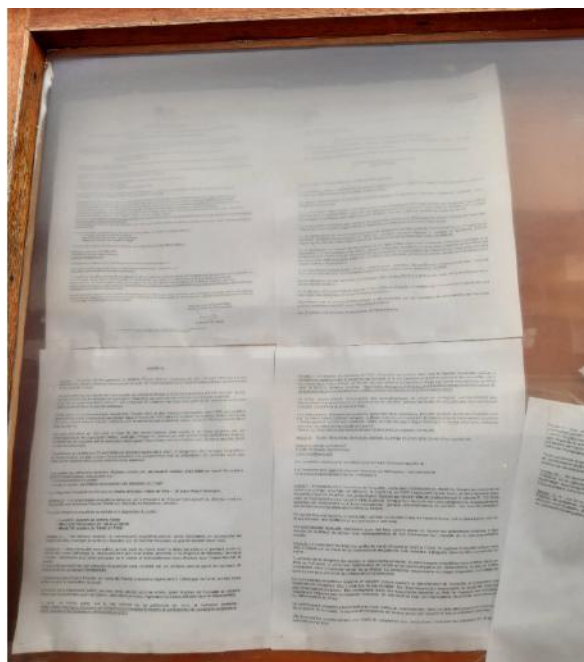
Je soussignée Catherine BARDY, Directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, certifie avoir procédé à l'affichage de l'avis préfectoral en date du 06 avril 2023 relatif au projet du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain Bleuse Borne / Faubourg de Lille – projet d'aménagement de l'îlot Cour Lefebvre sur le territoire de la commune d'Anzin, du 04 septembre au 02 novembre 2023, dans les locaux de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France dont le siège social est situé à EURALLILLE (59777), 594 avenue Willy Brandt – CS 20003.

Fait à Lille, le 02 novembre 2023



La Directrice générale

594 avenue Willy Brandt – CS 20003 – 59777 Eurallille
Tel : 03.28.07.25.00 / contact@epf-hdf.fr / www.epf-hdf.fr



Panneau d'affichage extérieur en mairie d'ANZIN



U
une des affiches sur site, la plus visible de la rue

Les sites internet

The screenshot shows the website of the Prefecture of the Nord. The header includes the logo of the Prefecture and navigation links like 'Nous contacter' and 'Paramètres d'affichage'. A search bar is present with the text 'Rechercher'. The main navigation menu includes 'Actualités', 'Actions de l'État', 'Services de l'État', 'Publications', and 'Démarches'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Actions de l'État > Environnement > Information et participation du public > Déclarations d'utilité publique > Déclarations d'utilité publique 2023 > Enquête publique du projet NPNRU Bleuse Borne - Aménagement de l'îlot cour Lefebvre à Anzin'. The main heading is 'Enquête publique du projet NPNRU Bleuse Borne - Aménagement de l'îlot cour Lefebvre à Anzin', with a sub-heading 'Mis à jour le 17/07/2023'. Below this, there is a description of the public inquiry and a link to download the opening order: 'Télécharger Arrêté d'ouverture enquête publique cour Lefebvre Anzin'. The file size is noted as PDF - 0,27 MB - 17/07/2023.

The screenshot shows the Valenciennes Métropole website. The header features the logo and navigation links: 'Institutions', 'Compétences', 'Grands projets', 'Sortir & découvrir', 'Actualités', and 'Investir & entreprendre'. The main heading is 'Le projet d'aménagement du NPNRU Bleuse Borne / Faubourg de Lille — îlot cour Lefebvre à Anzin sera soumis, dans les formes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aux formalités d'une enquête unique.' The text describes the location of the plot at the intersection of rue Jean Jaurès and avenue A. Ada-King, and mentions the rehabilitation of a 9,250 m² plot. It details the project's goals, such as creating a link between the avenue and the creative district, and lists the axes of the operation: rehousing, acquisition and demolition, and rehabilitation. The inquiry period is from Monday, October 9, 2023, 9h00 to Tuesday, October 24, 2023, 17h00. A red button indicates 'Le dossier d'enquête publique est disponible ici'.

The screenshot shows the 'Plateforme d'échange de fichiers de Valenciennes Métropole'. It features the Valenciennes Métropole logo and the heading 'Télécharger'. The text states: 'Videz vos fichiers. Vous pouvez les télécharger indépendamment les uns des autres ou rassemblés sous forme d'archive ZIP.' Below this, there is a box with the following information: 'De : awieczarek@valenciennes-metropole.fr', 'Créé : 20/09/2023', 'Expire : 25/10/2023', and 'Taille : 43,8 Mo'. At the bottom, there is a button labeled 'DOSSIER DE DUP ET PARCELLAIRE COUR LEFEBVRE_A... 43,8 Mo' and a 'Téléchargement' button with a download icon.

Notification aux propriétaires

- Lot 1 Notifié le 7 septembre et questionnaires retournés le 9 octobre 2023
- Lot 2 Notifié le 7 septembre et questionnaires retournés le 8 octobre 2023
- Lot 3



Procès-verbal de synthèse

Enquête publique E23000074/59

**ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
CONJOINTE À L'ENQUÊTE PARCELLAIRE PORTANT SUR LE PROJET
DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'ÎLOT DE LA COUR LEFEBVRE À
ANZIN PRÉSENTÉ PAR VALENCIENNES MÉTROPOLE**

**PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE
des observations du public et questions du commissaire enquêteur**

1. Objet de l'enquête publique :

La communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole pilote, le projet de renouvellement urbain de l'îlot de la Cour Lefebvre à ANZIN consistant en l'acquisition et la démolition du bâti ancien et la construction d'un bâtiment tertiaire/service et d'environ 40 logements collectifs ou intermédiaires en diversification. Une partie des immeubles nécessaires à la réalisation de ce projet ont déjà été acquis par l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-France, toutefois, quelques parcelles n'ont pas pu être acquises par la voie amiable.

La décision d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique a été prise le 21 mars 2022 par le bureau de la Communauté d'Agglomération. Cette délibération désigne comme bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique Valenciennes Métropole ou l'Établissement Public Foncier des Hauts de France.

La présente enquête publique vise à permettre l'acquisition de parcelles situées dans le périmètre de renouvellement urbain.

2. Déroulement :

L'enquête publique s'est déroulée dans d'excellentes conditions, le dossier m'a semblé complet et aucun document n'a disparu. Le public a été suffisamment informé de la procédure et a eu toute latitude pour s'exprimer durant l'enquête. L'information des propriétaires sur la procédure d'enquête parcellaire a été effectuée sous la responsabilité de l'Établissement Public Foncier.

3. Synthèse de la consultation du public :

Seulement deux personnes sont venues consulter le dossier et formuler une observation sur le registre. Je les ai rencontrées pendant ma première permanence.

Il s'agit de M. et Mme Clément, demeurant au 157 rue Jean Jaurès à ANZIN qui s'opposent à leur expropriation « pour un projet non abouti, non justifié » et parce qu'ils craignent que l'indemnisation ne leur permette pas de racheter un « logement analogue ». Ils m'ont fait part de leur sentiment d'être « victimes d'un harcèlement » afin de les inciter à quitter les lieux.

La reproduction de leur remarque inscrite sur le registre ainsi que le compte rendu de l'entretien que j'ai eu avec ces personnes figure en annexe au présent procès-verbal.

4. Le relogement des habitants de l'îlot :

S'agissant de la question du relogement, je me suis entretenue par téléphone le 24 octobre dernier avec Mme Baran de l'association SOLIHA : Hormis le couple venu déposer une remarque, elle s'occupe actuellement du relogement de 3 ménages, ce qui ne devrait pas poser de difficulté. Il reste des personnes à reloger sur l'îlot mais elle n'en connaît pas le nombre exact du fait que les acquisitions amiables ne sont pas toutes conclues avec l'EPF.

5. La concertation préalable :

La concertation préalable semble être passée inaperçue par les principaux intéressés que sont les habitants du quartier. Celle-ci s'est déroulée en partie pendant les vacances scolaires qui avaient lieu du 5 février au 21 février 2022.

La délibération du conseil communautaire de Valenciennes Métropole tirant le bilan de cette concertation mentionnait que la « consultation du public a eu lieu du 1er février au 18 février inclus, à Valenciennes Métropole, en mairie d'Anzin, et à la Maison de Quartier Claudy Denoyette. Préalablement un avis est paru dans la presse le mercredi 26 janvier 2022 et le vendredi 28 janvier 2022. Une note de présentation du projet a été mise à disposition du public dans ces conditions, avec possibilité de faire toute remarque grâce à un registre sur place et en ligne sous forme de boîte mail spécifique. Aucune remarque n'a été formulée par mail sur l'adresse dédiée. Aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à disposition à l'accueil de la mairie de Valenciennes. Aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à disposition à l'accueil de Valenciennes Métropole »

Cette rédaction présente une incohérence que j'ai signalée par mail le 27 septembre à Mme Wiekzarek de Valenciennes Métropole, sans obtenir à ce jour de confirmation sur les lieux de dépôt des registres et sur l'absence de remarques. Il me semble nécessaire de valider que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies par la CAVM et qu'il n'y a pas eu de remarques ignorées.

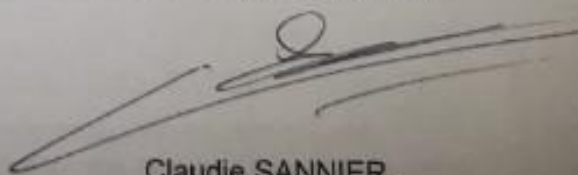
6. Mémoire en réponse du pétitionnaire :

L'article 8 de l'arrêté préfectoral organisant la présente enquête publique prévoit que la personne responsable du projet, dispose d'un délai de quinze jours à compter de la remise du présent procès-verbal de synthèse pour produire ses observations éventuelles, soit jusqu'au 10 octobre 2023. Ces observations peuvent être adressées à Claudie SANNIER : 218 rue Jules Guesde 59199 BRUILLE SAINT AMAND et/ ou claudie.sannier@bbox.fr

Valenciennes, le 27 octobre 2023

Pour la CAVM

Le commissaire enquêteur,



Claudie SANNIER.

Première permanence le lundi
3 octobre 2023.
de 9^h00 à 12^h00

M et Mme CLEMENT, propriétaires du
157 rue Jean Jaurès à ANZIN, refusons
l'expropriation pour un projet non abouti
non justifié. Si l'expropriation devait
malgré tout se faire nous demandons
que l'indemnisation nous permette de
retrouver un logement analogue sachant que
nous souhaitons rester propriétaires et que
notre âge et nos conditions de santé ne
nous permettent pas d'accéder aux prêts.
Nous nous estimons victimes d'un
harcèlement afin de nous inciter à quitter
les lieux

Clement

Compte rendu de l'entretien avec M. et Mme CLEMENT le lundi 9 octobre 2023

En qualité de Commissaire enquêteur, j'ai reçu lors de ma première permanence M. et Mme Clément qui habitent la maison sise au 157 rue Jean Jaurès à Anzin.

Il s'agit d'une maison que Monsieur a rénovée lui-même, il m'a montré les photos de l'intérieur, il semble que cela ait été fait avec soin et goût. J'avais constaté d'une part, que le terrain était aménagé et bien entretenu et d'autre part, que les menuiseries étaient en bon état et récentes.

Selon ce qui m'a été déclaré :

- Le projet de renouvellement urbain est ancien, leur maison devait être conservée. Ils sont allés à la réunion publique organisée mais ne se sont pas sentis concernés car plusieurs projets étaient présentés. Une maquette devait leur être présentée mais qu'ils n'ont jamais vue. Ils n'ont pas eu connaissance de la procédure de concertation préalable et n'ont donc pas présenté de remarques à cette occasion.

- Ils avaient envisagé un certain nombre de travaux pour la réfection de leur cuisine (toiture notamment, celle de la maison est récente) pour lesquels ils ont demandé des devis et une aide de l'ANAH. Ils m'ont indiqué qu'on les avait dissuadés d'effectuer ces travaux car leur maison allait être démolie et que l'embellissement ou les travaux de confortement ne leur permettraient pas d'être davantage indemnisés.

- Beaucoup de propriétaires (majoritairement non occupants) ont accepté de vendre leur bien et les immeubles ont été murés. Les promesses faites à cette occasion n'auraient pas été tenues, les démolisseurs mandatés par la collectivité ont causé beaucoup de dégradations. Depuis il y a des intrusions, des squatteurs (les personnes passent par les toits), des vols de cuivre ont lieu, des dépôts de déchets (dont des tôles « éternit »), des incendies, les rats prolifèrent (Monsieur Clément en capture plusieurs par semaine)...

- La vie qui était paisible, avec les petits commerces de proximité qui font la vie d'un quartier (une pizzeria et une boulangerie), lorsque ces personnes ont emménagé devient un enfer (M. Clément a plusieurs fois dû appeler la police, qui met du temps à intervenir). Le manque d'entretien des immeubles acquis par la collectivité, les travaux sur les trottoirs non rebouchés,.... tout semble fait pour les pousser à vendre et partir. D'où le sentiment d'être harcelés qu'ils ont exprimé.

- Ils sont attachés à cette maison qui constitue une grande partie de leur vie. Monsieur est « en situation de handicap » et ne pourra pas recommencer ailleurs la rénovation d'une maison pour la modeler en fonction de leur souhaits. Ils souhaitent rester propriétaires. Idéalement dans leur environnement car la proximité des réseaux de transport en commun et du petit supermarché (Lidl) les aide beaucoup. Ils craignent de ne pas pouvoir, avec l'indemnisation proposée, retrouver ailleurs un logement bien situé, correctement aménagé et avec jardin.

Au cours de la discussion, ils m'ont précisé qu'il y avait très souvent des accidents de la circulation au carrefour près de chez eux. J'ai retenu ce point car la densification du nombre de logements et la réfection du bâtiment scolaire pour l'accueil d'activités commerciales vont inévitablement générer du trafic supplémentaire, qu'il convient de maîtriser pour ne pas augmenter les risques d'accidents.

Mémoire en réponse de Valenciennes Métropole

DOSSIER ANZIN 2

Expéditeur : Amandine Wiczarek <awiczarek@valenciennes-metropole.fr> Date : 10/11/2023 15h50
Destinataire : claude.sannier@bbox.fr <claude.sannier@bbox.fr>
Objet : ANZIN - Cour Lefebvre - réponses au PV de synthèse
Copie à : Camille LAVANANT <c.lavanant@epf-hdf.fr>, Biliéssou Brochant <bbrochant@valenciennes-metropole.fr>

Pièces jointes :  Enquête Publique E23000074 Réponses au PV de synthèse.pdf
 2022-02-01 - Concertation préalable LEFEBVRE-DUBOIS.pdf  avis concertation-OBS.pdf
 avis concertation-VDN.pdf  137-2050- annexe- plans NPNRU.pdf
 137-2050-Délib Convention financière NPNRU.pdf

Madame Sannier,

Je vous prie de trouver en pièce jointe les réponses au PV de synthèse, remis le 27 octobre dernier, apportées collectivement par l'EPF et la CAVM.

En sus, vous trouverez également les éléments complémentaires demandés.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et reste disponible pour tout complément.

Bien cordialement,

Amandine WICZAREK
Chargée d'affaires Foncières et Immobilières
03.27.09.60.33
06.43.00.02.66

2, place de l'Hôpital Général - CS 60227 - 59305 Valenciennes cedex
Tél.: 03 27 096 096 - Fax : 03 27 096 097
   valenciennes-metropole.fr

Valenciennes Métropole



Enquête Publique E23000074/59
ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE CONJOINTE A
L'ENQUETE PARCELLAIRE PORTANT SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT
URBAIN DE L'ÎLOT DE LA COUR LEFEBVRE A ANZIN PRESENTE PAR
VALENCIENNES METROPOLE

Réponses de l'Établissement public Foncier et de la CAVM au PROCES VERBAL
DE SYNTHESE des observations du public et questions du commissaire-
enquêteur

- Le projet de renouvellement urbain est ancien, leur maison devait être conservée. Ils sont allés à la réunion publique organisée mais ne se sont pas sentis concernés car plusieurs projets étaient présentés. Une maquette devait leur être présentée mais qu'ils n'ont jamais vue. Ils n'ont pas eu connaissance de la procédure de concertation préalable et n'ont donc pas présenté de remarques à cette occasion.

CAVM : Le périmètre du projet inscrit en annexe de la convention financière NPNRU délibérée le 28 mai 2019 en Conseil Communautaire et signée par Valenciennes Métropole intègre déjà son emprise le bien de M. et Mme Clément. (Voir PJ)

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du code de l'Urbanisme, une concertation préalable portant sur le projet de restructuration de la cour Lefebvre a été menée. En effet, un avis a été publié dans la presse le 26 et 28 janvier 2022, puis le dossier a été mis à disposition du public du 1^{er} au 18 février 2022 inclus à l'accueil de Valenciennes Métropole, de la mairie d'Anzin et de la maison de quartier Claudy Denoyette. Le dossier était consultable aux horaires d'ouverture de ces établissements. Un registre papier a été déposé également sur ces sites pour recueillir les avis des habitants. A l'issue de la concertation préalable, aucune remarque ou question n'ont été notées sur le registre papier.

- Ils avaient envisagé un certain nombre de travaux pour la réfection de leur cuisine (toiture notamment, celle de la maison est récente) pour lesquels ils ont demandé des devis et une aide de l'ANAH. Ils m'ont indiqué qu'on les avaient dissuadés d'effectuer ces travaux car leur maison allait être démolie et que l'embellissement ou les travaux de confortement ne leur permettraient pas d'être davantage indemnisés.

EPF : Le bien a été visité par la Direction de l'Immobilier de l'Etat le 18/09/2019. Un avis a été émis le 10/10/2019 puis il a fait l'objet d'une réévaluation le 22/10/2021. Nous avons envoyé une offre au prix des domaines le 29/12/2022.
L'offre avec application de la marge avait été refusée oralement

- Beaucoup de propriétaires (majoritairement non occupants) ont accepté de vendre leur bien et les immeubles ont été murés. Les promesses faites à cette occasion n'auraient pas été tenues, les démolisseurs mandatés par la collectivité ont causé beaucoup de dégradations. Depuis il y a des intrusions, des squatteurs (les personnes passent par les toits), des vols de cuivre ont lieu, des dépôts de déchets (dont des tôles « éternit »), des incendies, les rats prolifèrent (Monsieur Clément en capture plusieurs par semaine)...

CAVM : Lorsque l'EPF acquiert un logement, il veille à sa sécurisation. En cas de tentative d'intrusion, les services de ville le signalent à Valenciennes Métropole qui fait le relai auprès de l'EPF afin qu'il planifie une nouvelle sécurisation.

- La vie qui était paisible, avec les petits commerces de proximité qui font la vie d'un quartier (une pizzeria et une boulangerie), lorsque ces personnes ont emménagé devient un enfer (M. Clément a plusieurs fois dû appeler la police, qui met du temps à intervenir). Le manque d'entretien des immeubles acquis par la collectivité, les travaux sur les trottoirs non rebouchés,.... tout semble fait pour les pousser à vendre et partir. D'où le sentiment d'être harcelés qu'ils ont exprimé.

CAVM : L'intervention sur l'îlot de la cour Lefebvre est inscrit dans le projet NPNRU du fait de la dégradation de ses habitats. A chaque acquisition, l'EPF veille à la sécurisation du bien. Par ailleurs la maîtrise foncière de la cour n'étant pas effectuée dans sa totalité, les travaux n'ont pas encore été menés par Valenciennes Métropole aux abords de cet îlot.

- Ils sont attachés à cette maison qui constitue une grande partie de leur vie. Monsieur est « en situation de handicap » et ne pourra pas recommencer ailleurs la rénovation d'une maison pour la modeler en fonction de leur souhaits. Ils souhaitent rester propriétaires. Idéalement dans leur environnement car la proximité des réseaux de transport en commun et du petit supermarché (Lidl) les aide beaucoup. Ils craignent de ne pas pouvoir, avec l'indemnisation proposée, retrouver ailleurs un logement bien situé, correctement aménagé et avec jardin.

CAVM : La proposition qui a été faite à M. et Mme Clément est conforme à l'estimation des Domaines qui se basent sur la valeur du marché actuel. Si le souhait de M. et Mme Clément est de rester dans le secteur, l'indemnité proposée est au plus juste.

Au cours de la discussion, ils m'ont précisé qu'il y avait très souvent des accidents de la circulation au carrefour près de chez eux. J'ai retenu ce point car la densification du nombre de logements et la réfection du bâtiment scolaire pour l'accueil d'activités commerciales vont inévitablement générer du trafic supplémentaire, qu'il convient de maîtriser pour ne pas augmenter les risques d'accidents.

CAVM : Le projet de restructuration de l'îlot Lafleur est situé en limite de la ZAC des Rives Créatives également sous maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole. Bien qu'il s'agisse de projets distincts, une réflexion globale est menée dans le cadre de ces deux projets en termes de programmation et d'aménagement. Une étude Traffic a été menée sur la ZAC des Rives créatives et intègre aussi la circulation sur la rue Jean Jaurès.

RENOUVELLEMENT URBAIN



Anzin

Ilot Lefebvre - Ilot Dubois Jenart

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

DOSSIER DE CONCERTATION PREALABLE

Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

TABLE DES MATIERES

CONCERTATION PREALABLE

- Objet, périmètre, objectifs, modalités

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- Contexte et enjeux généraux

PRESENTATION DU PROJET

- La cour Lefebvre
- La cour Dubois Jenart

PROJET MULTI PARTENARIAL

INFORMER DE L'AVANCEE DU PROJET

COMMENT DONNER SON AVIS ET FAIRE PART DE SES QUESTIONS ?

Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

LA CONCERTATION PREALABLE

L'objet de la concertation préalable : un cadre légal

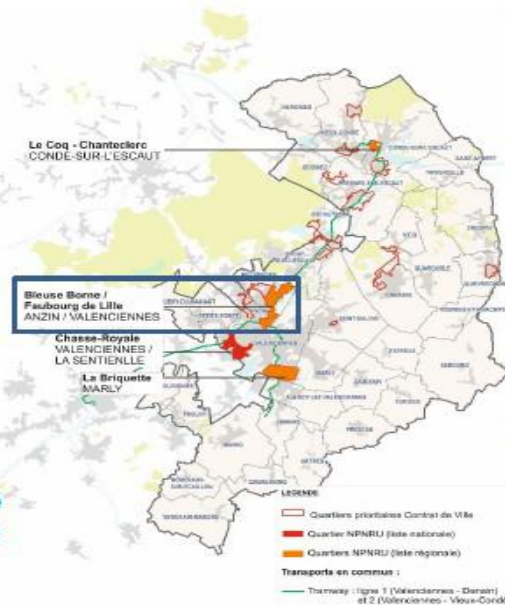
- ▶ Par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2015 et du 1er juillet 2016, 4 quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Valenciennes Métropole ont été déclarés d'intérêt communautaire :
 - Au titre des quartiers d'intérêt national : le quartier Chasse Royale à Valenciennes et La Sentinelle
 - Au titre des quartiers d'intérêt régional : les quartiers de la Briquette à Marly, Bleuse Borne / Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes et Le Coq - Chanteclerc à Condé-sur-l'Escaut
- ▶ Une étude pré-opérationnelle réalisée par un groupement de bureaux d'études composé de UNE FABRIQUE DE LA VILLE et AGENCE UP a permis d'établir et de valider un scénario d'aménagement ainsi qu'une programmation logements, équipements et espaces publics pour chacun des quatre sites de projet.
- ▶ Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, Valenciennes Métropole a délibéré en juin 2019 sur le lancement d'une concertation portant sur la restructuration urbaine de ces quatre sites en associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

LA CONCERTATION PREALABLE

Le périmètre de la concertation préalable

- ▶ Le présent dossier s'inscrit dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier intercommunal Bleuse Borne / Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes
- ▶ Il est relatif au projet de réaménagement de l'îlot Dubois Jenart et la cour Lefebvre à Anzin



Ilot Lefebvre



Ilot Dubois Jenart

Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

LA CONCERTATION PREALABLE

Pourquoi ce dossier de concertation préalable ?

- ▶ Le quartier intercommunal Bleuse Borne / Faubourg de Lille à Valenciennes et Anzin a été déclaré d'intérêt régional au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) en **2014** par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).
- ▶ Au niveau national, le NPNRU, lancé en 2014 est un programme national qui porte sur plus de 450 quartiers et représente 10 milliards € de financement de l'ANRU.
- ▶ A l'échelle locale, c'est Valenciennes Métropole qui pilote l'élaboration du projet ainsi que sa mise en œuvre, en lien avec les Villes.
- ▶ Le **6 septembre 2019**, les partenaires (Etat, ANRU, Région, Département, Bailleurs, Villes) signent la **convention financière NPNRU** : c'est l'aboutissement de 4 années de travail, d'alternances d'études pour définir le projet, d'étapes de validation par l'Etat et de séances de communication avec les habitants (réunions Conseil Citoyen, réunions publiques, ...).
- ▶ Par cette convention, l'Etat valide le programme d'actions ainsi que ces financements. Cela permet de présenter aux habitants le programme et de recueillir leur avis avant le passage à l'opérationnel, entre **2020 et 2030**

Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

LA CONCERTATION PREALABLE

Les grandes étapes du NPNU dans le quartier



2014-2015

Choix des quartiers par l'Etat en lien avec collectivités



2016 - 2017

Juin 2016 Lancement des études de définition des projets (consultation des acteurs locaux)

Septembre 2016

Signature du protocole de préfiguration

Octobre 2017 RTP (Réunion Technique Partenariale) – avis de l'Etat demandant modifications sur le projet proposé



2018-2020

Mai 2018 Comité d'engagement de l'ANRU : Présentation des projets à l'ANRU

Mai 2019 Réunion publique de présentation du projet

Juin 2019 Délibérations de Valenciennes Métropole et des villes sur la concertation préalable NPNRU sur les 4 sites

Septembre 2019 Signature de la convention financière



2022

Février Mise à disposition du dossier de concertation préalable

Mars Bilan de cette concertation préalable

Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

LA CONCERTATION PREALABLE

Les modalités de la concertation préalable

- ▶ La concertation préalable se déroulera selon les **modalités suivantes**, définies en accord avec les communes concernées :
 - **Affichage** de la délibération dans les mairies concernées;
 - **Avis administratifs** annonçant des dates d'ouverture et de clôture de la consultation du public;
 - **Insertion dans la presse**;
 - **Mise à disposition du public, en ligne et / ou dans des équipements publics** (mairie, maison de quartier, ...), de ce présent dossier relatif au projet et d'un **registre numérique** destiné à recueillir les observations du public sur le site internet de Valenciennes Métropole

▶ Les attentes de la concertation préalable

- Permettre l'expression de la population sur les projets à venir
- Disposer de points de vue pluriels pour faire avancer les projets
- Associer les habitant.es, les associations locales et les autres personnes concernées par ce projet durant sa phase d'élaboration

Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Une stratégie urbaine globale établie à l'échelle intercommunale du quartier Bleuse Borne / Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes

L'ambition à 15 ans

« Un secteur emblématique du pôle majeur d'agglomération qui a réussi sa transformation en s'appuyant sur une nouvelle attractivité résidentielle et économique et sur son patrimoine naturel, minier et industriel »

Les enjeux

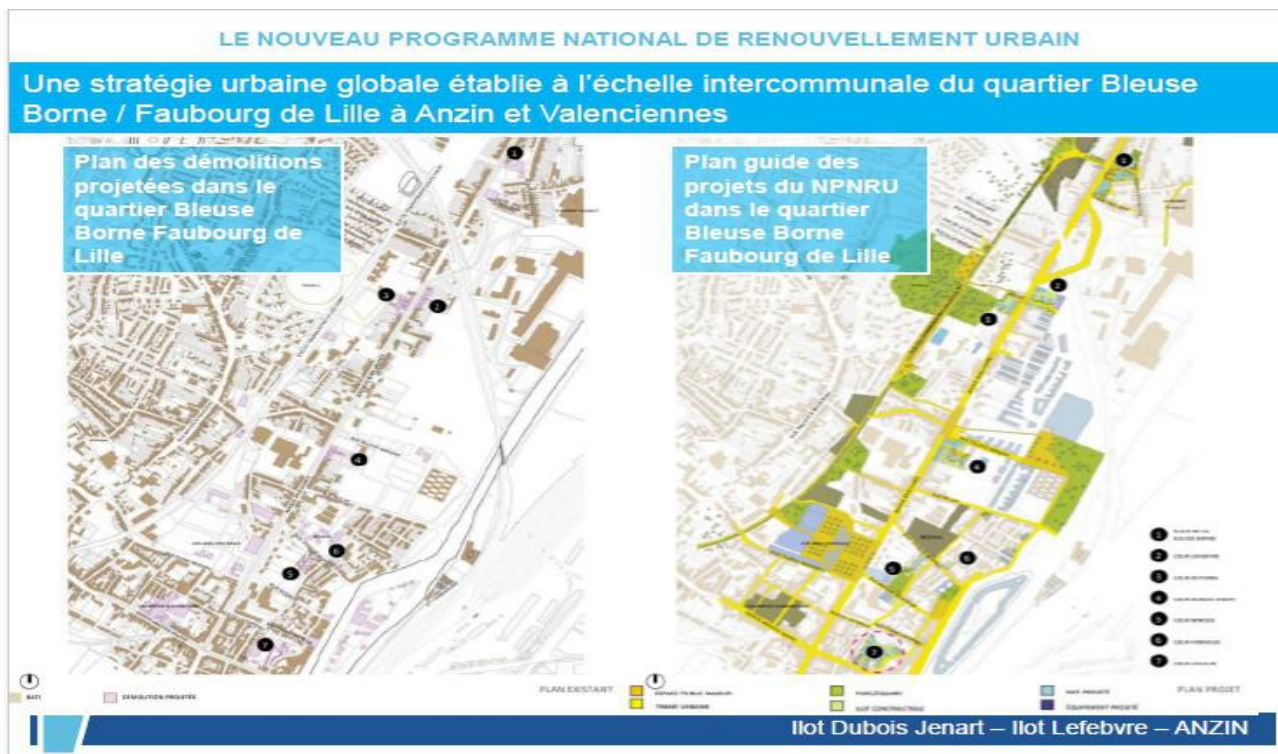
- Intervenir fortement sur l'habitat privé dégradé, diversifier les typologies
- Organiser la circulation, le partage de l'espace public
- Mieux intégrer les grands projets, réconcilier excellence et proximité
- Adapter le tissu économique et commercial à une nouvelle urbanité
- Valoriser la Vallée de l'Escaut et le patrimoine minier

34,2 M€ HT d'investissement sur le quartier intercommunal Bleuse Borne (Anzin) / Faubourg de Lille (Valenciennes)

Principaux financeurs

- **ANRU** : 4,1 M€
- **ANAH** : 6,7 M€
- **Valenciennes Métropole** : 6,1 M€
- **Ville de Valenciennes** : 4,2 M€
- **Ville d'Anzin** : 2,8 M€
- **Région** : 1,8 M€
- **Bailleurs** : 4,9 M€

Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN



PRESENTATION DU PROJET

La cour Lefebvre

► Périmètre de l'îlot



► Diagnostic

- Ilot de 9250 m²
- Situé sur l'avenue Jean Jaurès, en entrée Nord des Rives créatives
- Arrêt du tramway à moins de 100 m
- Composé de **maisons de ville avec jardins** (certaines inoccupées) et de l'**ancienne école des filles**
- Propriétés : privées, Valenciennes Métropole, Etablissement Public Foncier (EPF)



Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

PRESENTATION DU PROJET

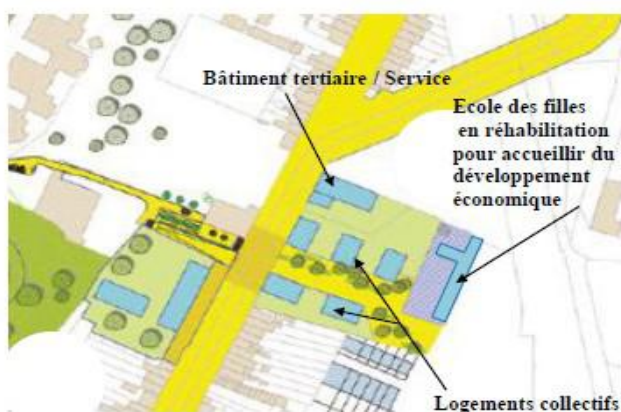
La cour Lefebvre – Objet du projet

► Principes d'aménagement

- **Créer du lien** entre le secteur des Terrils, l'avenue Jean Jaurès et les Rives créatives par les aménagements et la programmation
- **Changer l'image du quartier** par des constructions qualitatives
- **Animer l'avenue Jean Jaurès et marquer l'entrée des Rives créatives**
- Apporter de la **mixité fonctionnelle** (proposer à la fois des logements et du développement économique)

► Opérations

- **Relogement des ménages** réalisé par SOLIHA : recherche de logement, préparation déménagement
- **Acquisition et démolition** du bâti existant par l'Etablissement Public Foncier
- **Construction d'un bâtiment tertiaire / service** (espaces de bureaux ...), **de logements en diversification, réhabilitation de l'ancienne école des filles** à vocation développement économique



Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

PRESENTATION DU PROJET

La cour Dubois Jenart

► Périmètre de l'îlot



► Diagnostic

- Ilot de 9550 m²
- Situé sur **l'avenue Jean Jaurès, en entrée des Rives créatives**
- **Arrêt du tramway** à 20 m
- Composé de maisons de ville avec jardins (certaines inoccupées)
- Propriétés : privées, Valenciennes Métropole, Etablissement public foncier



Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

PRESENTATION DU PROJET

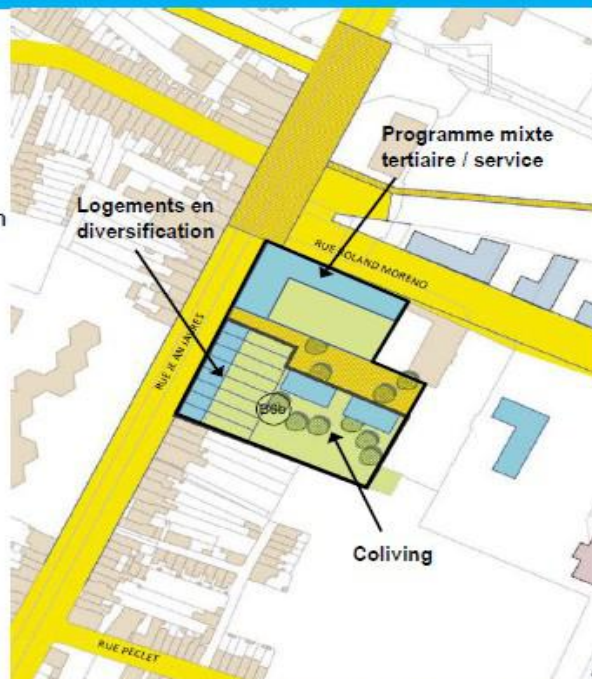
La cour Dubois Jenart – Objet du projet

► Principes d'aménagement

- **Créer du lien** entre l'avenue Jean Jaurès et les Rives créatives par les aménagements et la programmation
- **Changer l'image du quartier** par des constructions qualitatives
- **Assurer l'attractivité du quartier** par la réalisation de programmes mixtes (proposer à la fois des logements et du développement économique)
- **Animer l'avenue Jean Jaurès**

► Opérations

- **Relogement des ménages** réalisé par SOLIHA : recherche logement, préparation déménagement
- **Acquisition et démolition** du bâti existant par l'Établissement Public Foncier
- **Construction d'un bâtiment tertiaire / service** (bureaux), **de logements en diversification** (statuts d'occupation différents (social et privé) et aux formes architecturales diverses), **d'un bâtiment de coliving** (logements à baux flexibles + services à disposition)



Îlot Dubois Jenart – Îlot Lefebvre – ANZIN

PROJET MULTI PARTENARIAL

Les parties prenantes

► Principaux partenaires mobilisés pour mettre en œuvre et financer le projet de réaménagement de la cour Lefebvre et la cour Dubois Jenart :

- **Valenciennes Métropole** (porteur du projet et aménageur des espaces publics)
- **Ville d'Anzin**
- **Établissement Public Foncier** (maîtrise foncière et démolition)
- **ANRU**
- **Région Hauts-de-France**



Îlot Dubois Jenart – Îlot Lefebvre – ANZIN

COMMENT DONNER SON AVIS ET FAIRE PART DE SES QUESTIONS SUR LE PROJET ?

Du 1^{er} février au 18 février 2022
LA CONCERTATION PREALABLE

► **Faites-nous parvenir vos remarques jusqu'au 18 février 2022 inclus, soit par :**

- **Annotation**, directement dans le registre papier accompagnant le dossier mis à votre disposition au siège de Valenciennes Métropole, en Mairie d'Anzin ainsi qu' à la Maison Claudy de Noyette à Anzin

- **Courrier**, en nous écrivant à :

*Valenciennes Métropole 2, place de l'hôpital général
– CS 60227 Service Renouvellement Urbain
Concertation Place Bleuse Borne – 59305
Valenciennes Cedex*

- **Registre numérique:**

En envoyant un mail à l'adresse suivante:

faubourgdelille@valenciennes-metropole.fr

POURSUITE DE LA DEMARCHE

► **Informez-vous sur l'avancement général du projet en vous rendant à la **Maison Claudy De Noyette** (documents et plans disponibles)**

► **Assistez aux réunions publiques organisées, et aux temps forts du projet**

Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

COMMENT DONNER SON AVIS ET FAIRE PART DE SES QUESTIONS SUR LE PROJET ?

Du 01 février au 18 février 2022
LA CONCERTATION PREALABLE

► **Vos interlocuteurs privilégiés sur le quartier** Les référents Renouvellement Urbain du Conseil Citoyen :

- **Fabrice RENARD** /// 06 61 64 50 04
- **Francis MARIN** /// 06 26 71 78 40

- Le comité de quartier Est

- Le service cohésion sociale

- **Sandra FIORI** agent de développement local /// 06 34 78 69 78

- **La Maison Claudy de Noyette**

- **Hanen MANAI**, Responsable de la structure /// 03 27 26 64 03

- **La Médiation sociale**

- **Farida NOURINE** Médiatrice sociale /// 06 63 90 08 17



Ilot Dubois Jenart – Ilot Lefebvre – ANZIN

Vendredi 29 janvier 2022 | L'Observateur du Valenciennais

Petites annonces

Problèmes

• Séparation
• Filioles

N°
pe voir
serve ?

L'Observateur

AVIS IMPORTANT

Pour le département du Nord, le fait 2022 d'imposition des successions légales est fixé par arrêté du 10 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2018 à 0,25% et par convention et à des tarifs spécifiques pour les successions de constitution, de liquidation, de clôture et de procédures collectives.

Annexes administratives

Valenciennes Métropole

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain QUARTIERS BLEUSE BORNE ET FAUBOURG DE LILLE à ANZIN

CONCERTATION PREALABLE

M. LE PRÉSIDENT de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole expose à la connaissance du public que le projet de reconstruction urbaine des quartiers « Bleuse Borne » et « Faubourg de Lille » à ANZIN, fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les enjeux et les enjeux de ce projet, et de partager à son élaboration :

Un dossier de concertation expose le projet tel que mis à la disposition du public du mardi 1er février 2022 au vendredi 18 février 2022 inclus sur le site institutionnel de Valenciennes Métropole : <http://www.valenciennes-metropole.fr>, et ainsi :

- A l'Hôtel de Ville d'Anzin, place Roger Salengro - 59410 ANZIN
- Au siège de Valenciennes Métropole, 2 Place de l'Hôpital Général - CS60227 - 59005 VALENCIENNES Cedex
- A l'Agence Claudy Deroyette, 211 Rue Jean Lebas, 59410 ANZIN

Toutes remarques pouvant être adressées à l'adresse suivante : faubourg@valenciennes-metropole.fr

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations sur les lieux de consultation du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public, par courriel auprès de M. Le Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, 2 place de l'Hôpital général, CS 60227 - 59005 VALENCIENNES Cedex ou sur les registres en ligne et par courriel aux adresses ci-dessus indiquées.

M. Le Président
Communauté d'Agglomération
Valenciennes Métropole
3303036

Clôture de SARL BAUDE

Société à Responsabilité limitée
Siège social : 1
0900 VA
449 130 465 R

Aux termes du p
semblable Général
01/10/2021, l'as
ont décidé la liqui
compter du 31 oct
c'est-à-dire à la
liquidation.
L'assemblée a été
teurs et les a déli
L'assemblée a pu
opérations de liqui
31 octobre 2021.
La liquidation sera et
Tribunal de Comm
Valenciennes sans suite

ALPHA MU INTERNATION

5850 au CG
Siège social : 15
02008 VA
801 446 173 R

Aux termes de l'ar
date du 17/12/2020
- approuvé les s
liquidation ;
- désigné M. SARL
membre de l'orga
- déclaré à ce der
tion ;
- ont constaté le
date à compter de
brée.
La 000969 099 73
commence et des
général. Po
M. SINAÏANU

Clôture de SARL BAUDE

Société à Responsabilité limitée
Siège social : 1
0900 VA
449 130 465 R

Aux termes du p
semblable Général
01/10/2021, l'as
ont décidé la liqui
compter du 31 oct
c'est-à-dire à la
liquidation.
L'assemblée a été
teurs et les a déli
L'assemblée a pu
opérations de liqui
31 octobre 2021.
La liquidation sera et
Tribunal de Comm
Valenciennes sans suite

LA VOIX DU NORD MERCREDI 26 JANVIER 2022

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tenues en conformité à l'article de 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Expertes judiciaires et concertations



Valenciennes Métropole

Service Patrimoine National et Renouvellement Urbain
QUARTIERS BLEUSE BORNE ET FAUBOURG DE LILLE à ANZIN
CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 103-2
DU CODE DE L'URBANISME

M. Le Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole expose à la connaissance du public que le projet de reconstruction urbaine des quartiers « Bleuse Borne » et « Faubourg de Lille » à ANZIN, fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les enjeux et les enjeux de ce projet, et de partager à son élaboration :

Un dossier de concertation expose le projet tel que mis à la disposition du public du mardi 1er février 2022 au vendredi 18 février 2022 inclus sur le site institutionnel de Valenciennes Métropole : <http://www.valenciennes-metropole.fr>, et ainsi :

- A l'Hôtel de Ville d'Anzin, place Roger Salengro - 59410 ANZIN
- Au siège de Valenciennes Métropole, 2 Place de l'Hôpital Général - CS60227 - 59005 VALENCIENNES Cedex
- A l'Agence Claudy Deroyette, 211 Rue Jean Lebas, 59410 ANZIN

Toutes remarques pouvant être adressées à l'adresse suivante : faubourg@valenciennes-metropole.fr

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations sur les lieux de consultation du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public, par courriel auprès de M. Le Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, 2 place de l'Hôpital général, CS 60227 - 59005 VALENCIENNES Cedex ou sur les registres en ligne et par courriel aux adresses ci-dessus indiquées.

M. Le Président
Communauté d'Agglomération
Valenciennes Métropole
3303036

ANNONCES MARCHES PUBLICS



Date de convocation :
Le 21/05/2019

NOMBRE :

- conseillers titulaires : 89
- de présents : 55
- de votants : 65

- conseillers suppléants : 16
- de présents : 5
- de votants : 0

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'État :**

CC32019-137-2050

Secrétaire de Séance :
Renée STIEVENART

Nat RM DAGMGM

OBJET :

- > Renouvellement urbain
- > NPNRU
- > Convention financière
NPNRU – Approbation et
définition des périmètres
d'intérêt communautaire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VALENCIENNES MÉTROPOLE

Siège social :
Hôtel du Hainaut - Valenciennes

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai, à seize heures quarante-cinq, le Conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Laurent DEGALLAIX, Président, suite à la convocation qui lui a été faite six jours à l'avance

Étaient présent(e)s en qualité de conseillers titulaires (55) :

Mme Elisabeth GONDY (Anzin), M. Bruno LEVANT (Anzin), Mme Liliane ANDRE (Atrés), Mme Renée STIEVENART (Aubry-du-Hainaut), Mme Anne GOZE (Aulnoy Lez Valenciennes), M. Michel DOMIN (Beuvrages), M. Léon HOFFMANN (Beuvrages), Mme Christelle SABRIE (Beuvrages), Mme Sylvia DUHAMEL (Bruy-sur-Escout), Mme Emmanuelle GILSON (Bruy-sur-Escout), M. Francis LEGRAND (Bruy-sur-Escout), M. Patrick DRUESNE (Bruy-sur-Escout), Mme Marie Andrée CHOTEAU (Conde-sur-Escout), M. Grégory LELONG (Conde-sur-Escout), Mme Liliane DUBUS (Conde-sur-Escout), M. Alain DEE (Crespin), M. Maurice HENNEBERT (Esbeux), Mme Véronique DUPIRE (Famars), M. Jean-Yves SYBILLE (Fresnes sur Escout), Mme Nathalie KOPCZYNSKI (Hergnies), M. Philippe BAUDRIN (Meing), Mme Corinne COLLET DONNAINT (Meing), Mme Thérèse ZAOUÏ (Marly), Mme Gilda MASSART (Marly), M. Eric HENNON (Moncheux sur Ecaillon), M. Joël GIRONDON (Odomez), M. Eric STIEVENARD (Onnaing), M. Xavier JOUANIN (Onnaing), M. Jean-Charles LAMBECCO (Onnaing), Mme Marie Genevieve DEGRANDSART (Petite-Forêt), M. Alain BOURGUIN (Quarouble), Mme Dominique JOSPIN (Quarouble), M. Didier JOVENIAUX (Quérénaing), M. Jean-Pierre DONNET (Quiévrchain), M. Joël GAILLET (Quiévrchain), M. Guy HUART (Rombies et Marchipont), M. Jacky SMIGIELSKI (St Aybert), M. Hervé BROUILLARD (St Saulve), M. Jean Marie DUBOIS (St Saulve), M. Joël SOIGNEUX (Saultain), M. Gérard DELMOTTE (Sebourg), M. José DUBRULLE (Thivencelle), Mme Ludvine BILLOIR (Valenciennes), Mme Aurore COLSON (Valenciennes), M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes), M. Jean-Marcel GRANDAME (Valenciennes), Mme Nadine LERAY (Valenciennes), M. Olivier MARLIERE (Valenciennes), Mme Sophie MERIAUX (Valenciennes), M. Armand AUDEGOND (Valenciennes), Mme Monique HEGO (Valenciennes), M. Christian BISIAUX (Verchain-Maugré), Mme Aude Marcant (Vicoq), M. Guy BUSTIN (Vieux-Condé), M. David BUSTIN (Vieux-Condé).

Conseillers titulaires ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire (10) :

M. Pierre-Michel BERNARD (Anzin) donne pouvoir à M. Bruno LEVANT (Anzin)
Mme Valérie TOMSON (Anzin) donne pouvoir à Mme Elisabeth GONDY (Anzin)
Mme Nathalie JACQUART (Crespin) donne pouvoir à M. Alain DEE (Crespin),
M. Charaf RIFAI (Marly) donne pouvoir à Mme Gilda MASSART (Marly),
M. Fabien THIEME (Marly) donne pouvoir à M. Joël GAILLET (Quiévrchain)
Mme Camille COQUELET (Quiévrchain) donne pouvoir à M. Jean-Pierre DONNET
Mme Isabelle CHOAIN (Prouvy) donne pouvoir à M. Xavier JOUANIN (Onnaing)
M. Mattéo GUALANO (Valenciennes) donne pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes)
M. Pascal VANHELDER (Valenciennes) donne pouvoir à M. Jean-Marcel GRANDAME (Valenciennes),
Mme Genevieve MANNARINO (Valenciennes) donne pouvoir à Mme Aurore COLSON (Valenciennes)

Conseillers titulaires excusés (5) :

M. Marcel BELURIER (Conde-sur-Escout),
Mme Valérie Fournies (Fresnes sur Escout),
M. Marc BURY (Petite-Forêt),
M. Jean-Claude DULIEU (Valenciennes),
Mme Ghislaine SALINGUE (Vieux-Condé),

Étaient présent(e)s en qualité de conseillers suppléants (5) :

M. Raymond ZINGRAFF (Aubry-du-Hainaut), M. Thierry GIADZ (Quérénaing), Mme Agnès DOLET (Rombies et Marchipont), Mme Martine BASSEZ (Sebourg), M. Emmanuel COLPAERT (Verchain-Maugré), *****

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) doté de 10 milliards d'Euros a été institué par la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2015 et du 1^{er} juillet 2016, 4 quartiers de Valenciennes Métropole ont été déclarés d'intérêt communautaire :

- Au titre des quartiers d'intérêt national : le quartier Chasse Royale à Valenciennes
- Au titre des quartiers d'intérêt régional : les quartiers de la Briquette à Marly, Bleuse Borne / Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes et Le Coq - Chanteclerc à Condé-sur-Escaut

Le protocole de préfiguration NPNRU, 1^{ère} étape de la contractualisation, qui avait pour objet de présenter et expliquer les ambitions, les orientations stratégiques et les premières pistes d'intervention pour les 4 quartiers NPNRU, a été signé par l'ensemble des partenaires dont l'ANRU le 26 septembre 2016.

Les Comités d'Engagement des 14 mai, 6 et 11 juin 2018 ont validé le projet urbain et la programmation opérationnelle proposés par Valenciennes Métropole et ses partenaires (villes, bailleurs sociaux) et élaborés suite aux études conduites depuis 2016 dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU.

La Convention financière NPNRU, 2^{ème} étape de la contractualisation et objet de la présente délibération, propose d'intégrer, à l'échelle des 4 quartiers NPNRU, le programme urbain suivant, dont la mise en œuvre s'échelonne entre 2019 et 2028 :

- La démolition de plus de 715 logements locatifs sociaux reconstitués à 85% à l'échelle de l'agglomération dans une démarche de rééquilibrage territorial
- La démolition de 40 logements d'habitat ancien dégradé
- La réhabilitation et la résidentialisation de 581 logements locatifs sociaux
- la production d'une offre en diversification résidentielle estimée à plus de 330 logements dans le temps du NPNRU
- La construction / extension de 3 écoles et d'un pôle socio-culturel
- La réhabilitation d'un collège
- Le réaménagement des espaces publics
- La mise en œuvre de pôles de développement économique

Le montant total d'investissements est de 284,9 M€ HT répartis entre l'ensemble des partenaires comme suit :

- ANRU : 87 M€ (subventions et prêts)
- Région : 10,5 M€
- Villes : 24,5 M€
- Valenciennes Métropole : 14,9 M€
- CAPH : 2,2 M€
- Bailleurs sociaux : 85,8 M€
- Département : 4,6 M€
- Autres (opérateurs privés) : 55,4 M€

Dans le cadre de la convention financière NPNRU, Valenciennes Métropole assure, à l'échelle des 4 quartiers NPNRU :

- La direction de projets et le pilotage, à ce titre, de l'ensemble de la mise en œuvre de la convention financière NPNRU
- La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des aménagements des espaces publics (en intégrant le principe d'une répartition à 50/50 du reste à charge avec la ville concernée)

Comme appelé dans la délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2016, la présente délibération propose de définir le périmètre précis des 4 quartiers NPNRU déclarés d'intérêt communautaire.

Sur ces bases, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention financière NPNRU reprise en annexe
- D'approuver le périmètre d'intérêt communautaire des 4 quartiers NPNRU (Quartiers Chasse Royale à Valenciennes, la Briquette à Marly, Bleuse Borne /

Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes et Le Coq / Chanteclerc à Condé-
sur-l'Escaut) définis en annexe,

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention NPNRU.

Ainsi fait et délibéré en séance les
jours, mois et an susdits
Le Président,



Le Président:
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

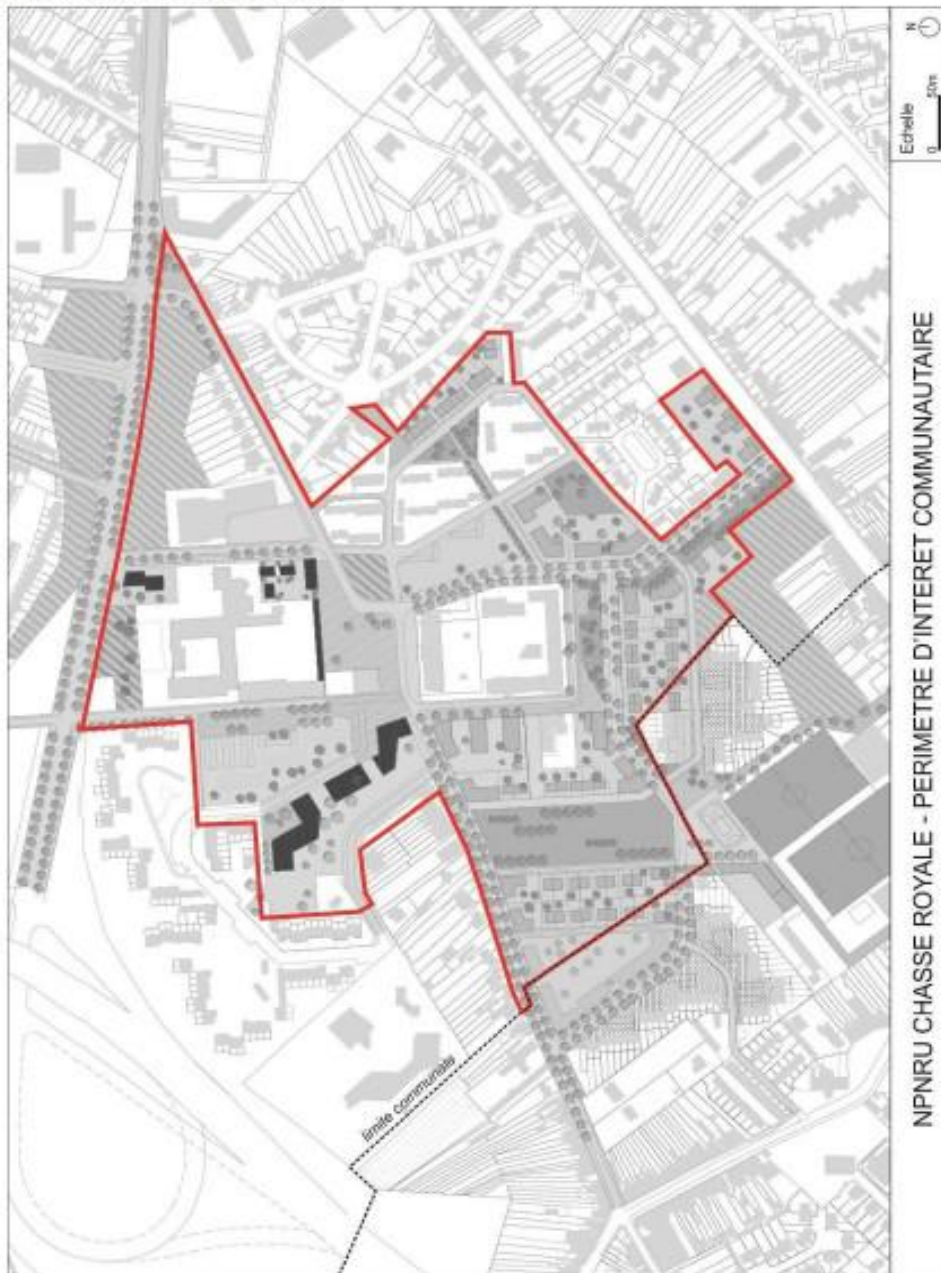


CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2019

Point n°3

Périmètres d'intérêt communautaire :

VALENCIENNES – Chasse Royale

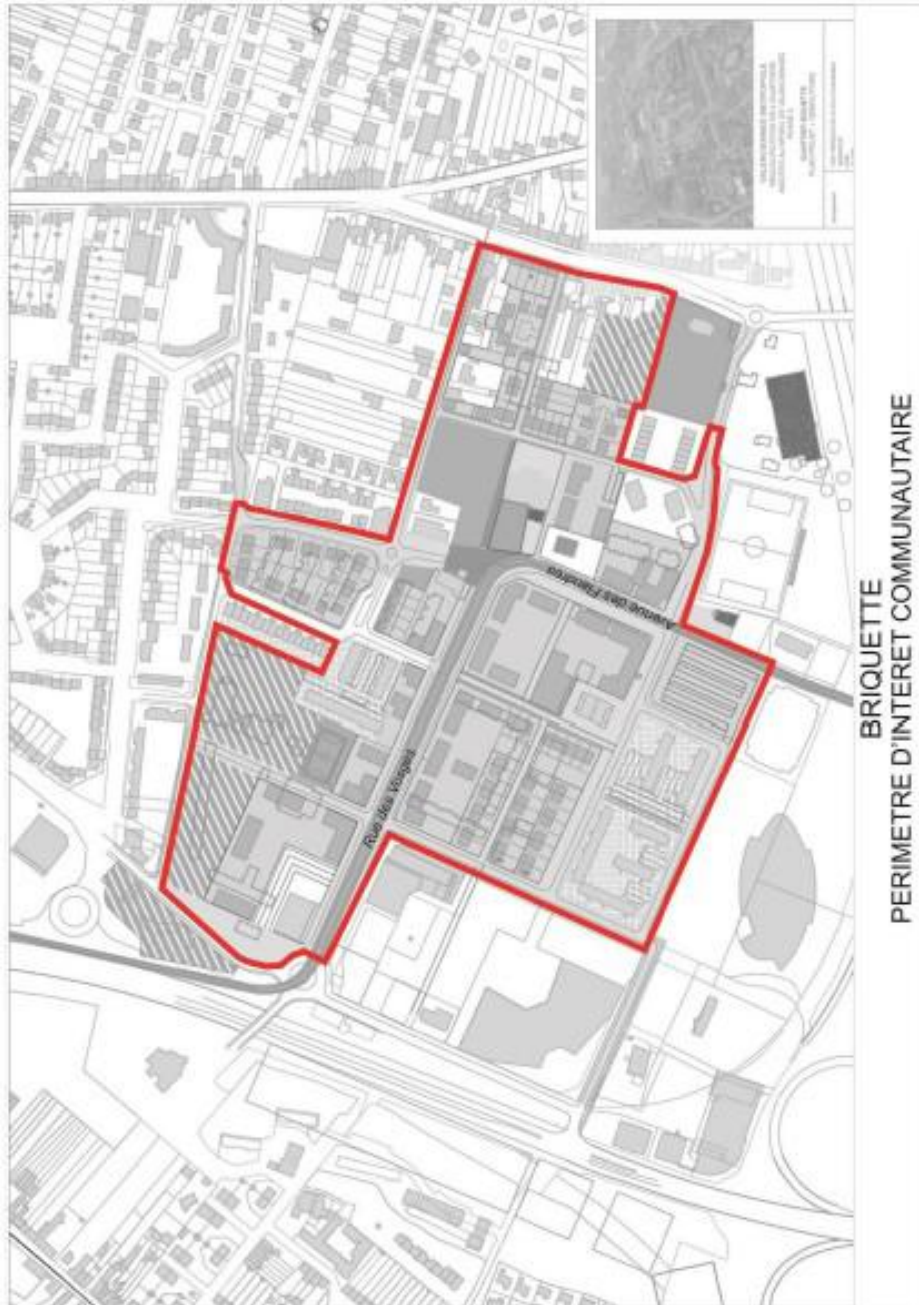




CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2019

Point n°3

MARLY - Briquette





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2019

Point n°3

ANZIN / VALENCIENNES – Quartier intercommunal Bleuse Borne / Faubourg de Lille





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2019

Point n°3

CONDE-SUR-L'ESCAUT : Le Coq Chanteclerc

